



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT  
UNIVERSEL AU 3 MARS 2020 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 19 NOVEMBRE 2020**

BNP Paribas informe le public qu'un 7<sup>ème</sup> amendement au document d'enregistrement universel au 3 mars 2020 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 novembre 2020 et qu'il y est répertorié sous le n° D. 20-0097-A07, intégrant notamment les approbations des 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> amendements sous le n° R.20-030 pour la version française et sous le n° R. 20-031 pour la version anglaise.

Ce document en version française et anglaise peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>) et sur le site internet de l'AMF.